



AVIS

du 5 septembre 2025

Le Conseil national de l'habitat s'est réuni le jeudi 4 septembre 2025, en application de l'article R. 361-2 du code de la construction et de l'habitation, et a valablement délibéré.

Il a ensuite procédé aux votes électroniquement sur les textes suivants :

Adoption du projet de règlement intérieur

Sur ce texte ont été exprimées :

POUR :	51 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTIONS :	2 voix

Adoption du rapport de synthèse du groupe de travail du CNH sur l'avenir du métier de syndic de copropriété et de son rôle dans la transition environnementale des immeubles collectifs

Sur ce texte ont été exprimées :

POUR :	42 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTIONS :	11 voix

Projet d'arrêté relatif au calcul des aides personnelles au logement et de l'aide à l'accession sociale et à la sortie de l'insalubrité spécifique à l'Outre-mer

Sur ce texte ont été exprimées :

POUR :	35 voix
CONTRE :	6 voix
ABSTENTIONS :	12 voix

Projet de décret et arrêté modifiant les décret et arrêté du 14 janvier 2020 relatifs à la prime à la transition écologique

Sur ce texte ont été exprimées¹ :

POUR :	7 voix
CONTRE :	32 voix
ABSTENTIONS :	14 voix

Projet de décret portant sécurisation des dispositifs d'aides gérés par l'Agence nationale de l'habitat

Sur ce texte ont été exprimées :

POUR :	32 voix
CONTRE :	5 voix
ABSTENTIONS :	16 voix

La présidente
du Conseil national de l'habitat

Annaïg Le Meur
Députée du Finistère



¹ **Sur le projet de décret et arrêté modifiant les décret et arrêté du 14 janvier relatifs à la prime à la transition énergétique (point 3), le représentant de la CFDT a demandé à ce que la déclaration suivante soit annexée à l'avis du Conseil :** « *La CFDT votera contre ce projet de décret. Comment imaginer, alors que nous venons de traverser un été anormalement chaud illustrant les dégâts déjà terribles du réchauffement climatique, et que le logement est toujours le troisième plus gros émetteur de gaz à effet de serre en France, de réduire la dynamique de rénovation en cours ? Si l'enveloppe financière est consommée, alors elle doit être complétée, parce que ces investissements sont nécessaires à l'avenir de notre pays. Cela, en poursuivant de manière plus forte la lutte contre la fraude et l'inflation exagérée des prix de certains travaux. Nous devons cesser ces politiques de stop and go sur les enjeux environnementaux, en posant dès l'amont la question du ciblage des logements et de la progressivité pour les ménages.* »